

AVIS

relatif à la réutilisation de sur-blouses

02 avril 2020

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a été saisie en urgence par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour « *émettre un avis sur une procédure de traitement des sur-blouses à usage unique afin de permettre une éventuelle réutilisation* ».

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) rappelle :

- Les sur-blouses sont des équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique, taillés dans des matériaux a- ou pauci-particulaires.
- L'avis de la SF2H, conjointement avec la SPILF et COREB du 28 janvier 2020 précise les indications du port de ces EPI [1].
- Les récentes recommandations de l'OMS et publications scientifiques relatives aux indications et aux conditions de port des EPI dans la prise en charge des patients infectés Covid-19 [2].
- La nécessité de prendre en compte la disponibilité en temps réel des stocks de sur-blouses.
- La face externe des sur-blouses sera très vite contaminée au contact de patients infectés COVID-19 ou suspects de l'être avant confirmation.
- Le risque de contamination du personnel en cas de réutilisation d'une sur-blouse sans traitement adapté par la manipulation de cette dernière.
- Les autres mesures d'ordre général visant à prévenir la transmission interhumaine des agents pathogènes respiratoires, dont les autres mesures barrières, l'hygiène des mains et l'adoption de comportements exemplaires.

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a tenu compte :

- Des propositions émises sur un recyclage des EPI par les CDC nord-américains en situation de pénurie majeure avec possibilité d'utiliser [3] :
 - une blouse de laboratoire à manches longues,
 - une chemise de patients éventuellement doublée d'un tablier plastique à usage unique,
 - un tablier à usage unique avec des gants à manchettes longues et des protèges avant-bras.
- Du risque de confusion avec une casaque stérile.
- Du coût du retraitement incluant la main d'œuvre nécessaire.

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) recommande :

- De valider un processus de retraitement des sur-blouses à usage unique imperméables à manches longues sous les conditions suivantes :
 - Le respect des étapes de lavage (température 60°, temps >30min), séchage (en tambour 20 minutes à 50°C), vérification de l'intégrité, conditionnement (pliage, mise en sachet), et stérilisation (autoclavage à 125°C pendant 20min),
 - Le choix d'un matériau constitutif des sur-blouses permettant ce traitement, donc à tester,
 - Une qualité du matériau qui ne perd pas ses propriétés déperlantes (donc à tester) ; à défaut, l'impératif de le doubler d'un tablier à usage unique pour les soins mouillants ou souillants,
 - Le choix d'un nombre de retraitement possible préalablement déterminé soit sur des tests, soit en accord avec le fabricant,
 - L'existence d'une procédure de retrait de la sur-blouse qui doit prévoir l'ouverture des lanières pour ne pas les déchirer,
- D'explorer les alternatives au retraitement des sur-blouses à usage unique :
 - Utilisation de sur-blouses à manches longues en tissu, lavables à 60°C, avec port d'un tablier à usage unique si soins mouillants ou souillants
 - Modalités d'utilisation des sur-blouses à usage unique (une seule fois, une par poste, pour plusieurs patients, ...) qui seraient alors à définir sous certaines conditions.
 - Utilisation uniquement d'un tablier à usage unique avec friction des mains et des avant-bras avec une solution hydro-alcoolique (cette alternative serait acceptable pour un geste sans contact avec les épaules).

Les recommandations de cet avis de la SF2H sont basées sur les connaissances actuellement disponibles et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, de l'évolution de l'épidémie actuelle COVID-19 et des stocks disponibles de sur-blouses à usage unique en France.

Elles sont diffusées sous la responsabilité du conseil scientifique de la SF2H et de son président.

Références

- [1] Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Avis du 28 janvier 2020 relatif aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV. Accessible sur : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/01/Avis-prise-en-charge-2009-nCo-28-01-2020.pdf> (consulté le 02/04/2020)
- [2] Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Coronavirus disease (COVID-19) outbreak: rights, roles and responsibilities of health workers, including key considerations for occupational safety and health. 19 March 2020. Accessible sur : [https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-\(covid-19\)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health](https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-(covid-19)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health) (consulté le 02/04/2020)
- [3] Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Strategies for Optimizing the Supply of Isolation Gowns. When No Gowns Are Available. Accessible sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/isolation-gowns.html> (consulté le 02/4/2020)